



[:DG75-Syndicat national CFE-CGC@insee.fr](mailto:DG75-Syndicat national CFE-CGC@insee.fr)  
Timbre Y501-18 Bd Adolphe Pinard 75675 Paris cedex 14

## La lettre de la CFE-CGC Insee

### **Le CTR du 29 juin 2017, restructurations et télétravail enfin au sommaire**

#### **Déclaration liminaire de la CFE-CGC de l'Insee lue à l'ouverture du CTR**

La CFE-CGC de l'Insee regrette que ses demandes d'informations sur la mise en place du RIFSEEP des agents de catégorie A, formulées lors du comité technique de réseau de mars et renouvelées lors du groupe de travail du 18 avril, n'aient pas été prises en compte. A ce stade, nous n'avons aucune garantie sur l'alignement des primes sur celles de Bercy, nous n'avons pas connaissance du nombre d'agents qui perdront des primes lors de leur prochaine mobilité, nous n'avons pas eu non plus la liste des postes avec la cotation proposée. L'ajout d'un groupe parmi les administrateurs correspond toutefois à notre demande, à condition de ne pas réduire les plafonds des groupes existants.

L'arrêté d'organisation de l'Insee montre l'impact de la réforme territoriale sur les débouchés en région pour les agents de catégorie A+. Pour les autres catégories d'agents, les problèmes de continuité de carrière et de réorientation sont nombreux aussi.

Nous nous réjouissons de voir le télétravail mis en œuvre à l'Insee dès septembre. Mais nous ne comprenons pas pourquoi les activités d'organisation, de pilotage et d'animation d'une unité ne sont pas éligibles au télétravail ou au travail sur site distant dans le projet de circulaire, ni pourquoi une fois de plus l'Insee est plus restrictif que les autres directions du ministère sur ce sujet. Ailleurs, le télétravail fonctionne depuis des années sans remise en question.

Le bilan social illustre comme chaque année la baisse des effectifs, ce qui se ressent au quotidien : les travaux de documentation, d'archivage, d'amélioration des processus passent à la trappe, beaucoup d'agents ne font plus que gérer l'urgence et ont le sentiment de ne plus rien maîtriser. Le nombre de jours disponibles sur les comptes épargne temps augmente chaque année, et les écrêtages sont toujours aussi importants. Une priorisation claire des travaux s'impose : dans la campagne de mobilité, des postes de production fondamentaux pour l'Institut restent vacants, alors que les postes d'études sont pourvus sans peine.

En ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information, nous demandons que soit mis en place un plan de reprise d'activité sur les applications migrées à Metz. Plusieurs applications ont été migrées sans être conformes au cadre de cohérence technique, ce qui pose nombre de problèmes et génère beaucoup de stress et de travail supplémentaire, à la fois dans la sphère informatique et dans la sphère production.

Le rapport d'activité externe présente une image très positive de l'Institut et c'est une excellente chose, nous aimerions que la face cachée nous fasse tout autant rêver.

Je vous remercie de votre attention.

## **Les vœux de la CFE-CGC de l'Insee**

### **RÉORGANISATION DE L'INSEE**

Vœu n°1

« Les élus en CTR demandent que soit réalisé un bilan par catégorie des postes supprimés dans le cadre de la réorganisation de la Direction Générale et de la réforme territoriale en région, et qu'il conduise à une réflexion sur la requalification de postes et la recherche de débouchés. »

*Vote pour 3 CFE-CGC CFDT, abstention 5 CGT-Sud, contre 1 FO*

### **MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL À L'INSEE**

Vœu n°2

« Les élus en CTR demandent que les activités d'organisation, de pilotage et d'animation d'une unité soient éligibles au télétravail et au travail sur site distant. »

*Vote : retiré du vote car intégré à la circulaire*

Vœu n°3

« Les élus en CTR demandent que lors de la montée en charge du dispositif de télétravail, le nombre de jours télétravaillés ne soit pas restreint à une journée. »

*Vote pour 3 CFE-CGC CFDT, abstention 6 CGT-Sud-FO*

Vœu n°4

« Les élus en CTR demandent que soit effectuée une sensibilisation des agents à la sécurité informatique, notamment dans le cadre du télétravail. »

*Vote unanimité pour*

Vœu n°5

« Les élus en CTR demandent qu'un référent sur le télétravail soit nommé au sein des CAR et des SAR. »

*Vote unanimité pour*

Vœu n°5bis

« Les élus en CTR rappellent que dans le cadre du télétravail ou du travail sur site distant, la charte du temps s'applique toujours, y compris pour les agents au forfait jour. »

*Vote : unanimité pour*

### **BILAN SOCIAL**

Vœu n°6 :

« Les élus en CTR demandent que soit ajouté au bilan social un tableau ventilant par famille de métier les agents mis à disposition, en PNA ou détachés entrants, ainsi que les contractuels. »

*Vote unanimité pour*

Vœu n°7 :

« Les élus en CTR demandent que soit ajouté au bilan social un tableau ventilant les mobilités sur trois années consécutives par type de mobilité (intra ou interrégionales), par catégorie d'agents (A+, A, B, C, enquêteurs), par tranche d'âge, et par niveau de poste. »

*Vote unanimité pour*

Vœu n°8 :

« Les élus en CTR demandent que soit ajouté au bilan social un tableau présentant par type d'établissement le nombre d'heures de travail écrêtées au-delà des 10 heures légales quotidiennes et des 48 heures légales hebdomadaires, ainsi que le nombre de jours de CET monétisés. »

*Vote unanimité pour*

Vœu n°9 :

« Les élus en CTR demandent que des priorités soient définies et respectées pour les postes ouverts dans les campagnes de mobilité. »

*Vote pour 3 CFE-CGC CFDT, Abstention 6 CGT-Sud-FO*

Vœu n°10 :

« Les élus en CTR demandent que soit ajouté au bilan social un tableau sur les postes ouverts à la bourse interministérielle de l'emploi public, par niveau de poste et par service, ainsi que des statistiques sur le nombre de postes pourvus par cette voie et le délai nécessaire pour que le poste soit occupé. »

*Vote unanimité pour*

### **RSSI**

Vœu n°11 :

« Les élus en CTR demandent que des plans de reprise d'activité existent pour l'ensemble des applications stratégiques de l'Insee en production au CEI. »

*Vote unanimité pour*

Vœu n°12 :

« Les élus en CTR demandent la mise en place d'astreintes au CEI comme dans les autres directions du ministère. »

*Vote pour 1 CFE-CGC, contre 2 CFDT, abstention 6 CGT-Sud-FO*

Vœu n°13 :

« Les élus en CTR demandent que soient définis les actions à mener et le processus de décision en cas d'attaque informatique de grande ampleur. »

*Vote unanimité pour*

## **Les avancées obtenues sur le télétravail dans la circulaire**

La mise place du télétravail a été portée par la CFE-CGC à tous les niveaux. Depuis près de 10 ans la CFE-CGC Insee a porté des vœux sur le sujet ce qui faisait sourire la direction et récoltait un refus massif des autres organisations syndicales mais la persévérance a gagné : nous y sommes parvenus ! Les débats ont été véritablement constructifs et ce n'est pas si souvent... il y a eu une véritable négociation avec des avancées. Nous avons demandé des évolutions sur 4 points clé de la circulaire et obtenu gain de cause sur les deux premiers

**Point 1 ne pas exclure l'encadrement du télétravail** ceci était contraire à l'esprit des textes fonction publique et ministériel : la nouvelle formulation proposée par le directeur général demandant une certaine vigilance dans la continuité du service et de son organisation sans exclure comme initialement l'encadrement ni les fonctions d'animation et d'organisation nous a donné satisfaction ;

**Point 2 la circulaire prévoyait que les agents justifient leurs demandes notamment pour des raisons personnelles** et l'administration se laissait aussi le droit de refuser sur ces motifs. Ceci a été supprimé car nous avons rappelé que le télétravail est devenu un droit des agents sous réserve de l'accord des services mais que c'est au service de justifier l'incompatibilité avec les tâches effectuées, la période d'essai permettant de vérifier que le service et l'agent respectent bien le contrat et sont satisfaits. Les articles évoquant ces aspects personnels ont bien été supprimés.

**Point 3 alors que le télétravail existe depuis 10 ans à la centrale de Bercy par exemple l'Insee y arrive enfin mais en restreint la durée à un jour par semaine.** Pourquoi donc restreindre encore à une journée maximum pour la montée en charge du dispositif et sans limite de cette expérimentation dans le temps ? Cependant un bilan sera réalisé dans 3 ans avec un point d'étape en 2018 où nous espérons faire bouger ce point car les textes prévoient partout 3 jours maximum. Cette frilosité est assez désespérante mais tellement classique du fonctionnement de l'Institut ! Sur ce point, nous n'avons pas pu obtenir la levée de cette restriction, mais nous pourrions tout de même savoir si les agents en avaient fait la demande. La direction ouvre grand le parapluie car elle craint un grand nombre de télétravailleurs et la désorganisation des équipes mais avant même de savoir l'ampleur des demandes. Par ailleurs l'organisation actuelle à l'Insee est-elle optimale ??? Comment peut-on refuser le télétravail ou le travail sur site distant à des cadres alors même que la réforme territoriale en a institué le principe pour les SED multi-sites ? Comment font-ils - sans doute avec difficultés et de nombreux déplacements et des surcharges de travail, mais là ça ne gêne pas !!

La loi dit clairement : « la négociation avec les organisations syndicales dont l'objet est de mettre en œuvre à un niveau inférieur un accord conclu au niveau supérieur ne peut que **préciser ce dernier ou en améliorer l'économie générale** dans le respect des stipulations essentielles. » Pourquoi une fois encore à l'Insee être plus restrictif et freiner encore l'évolution naturelle des méthodes de travail !

L'obtention par la CFE-CGC pour le CTR d'un projet de décision individuelle, avec son contenu demandé lors du groupe de travail du 20 juin pour gagner du temps sur la mise en œuvre est une avancée : il s'agit en fait du contrat précis à signer par les deux parties agent-directeur (objet, programme des travaux, présence et disponibilités, participations aux réunions etc., frais de transport et frais de mission, téléphone et internet, matériel informatique, données et disques, date et durée).

**Il faut savoir que le refus éventuel doit être motivé et que l'absence de réponse ne peut donc valoir refus** comme l'avait initialement prévu la direction et que nous avons fait corriger. En cas de refus notamment abusif, la CAP compétente sera saisie par recours de l'agent à la direction. Le délai de réponse est de deux mois maximum et encore faudra t-il le bon équipement.

**La date de mise en place est prévue dès septembre 2017 même si la direction tarde encore un peu à communiquer. Il faut rappeler qu'au printemps l'Insee parlait encore d'expérimenter ! Le télétravail est enfin en place !**

## **Les restructurations**

Le Sina est supprimé et ses travaux intégrés désormais au pôle rattaché au SAR de PACA. Il restera encore 12 personnes localisées à Aix fin 2017 dans de nouveaux locaux et il n'y a plus de recrutement sur ce site. Il aura fallu 10 ans entre la décision de fermeture et la mise en œuvre du protocole et de tous les dispositifs d'accompagnement possibles et que nous avons demandés dès l'origine avec le transfert de travaux à Metz.

La réforme territoriale qui devait être à faire sur 3 ans a été à l'inverse réalisée sur moins de deux ans à l'Insee et sans contrepartie de créations de postes d'adjoints dans les grosses DR et requalification des postes notamment qui gèrent des équipes multi-sites. Une occasion ratée de soulager des équipes trop chargées, de se repositionner en région et de renforcer l'encadrement en région comme dans les autres directions régionales d'autres directions du MEF ou d'autres ministères.

## **Le bilan social**

Nous avons saisi cette occasion pour soulever les nombreux problèmes posés par la mobilité de cette année tant sur les B et C que sur des attachés sur poste d'administrateur et au-delà le système est bouché. Nous avons atteint les limites d'un système à la sauce Insee avec du flou à tous les étages et de plus en plus de postes d'un niveau occupés par des agents de la catégorie supérieure, on est ainsi passé à un tiers pour les postes d'administrateur par exemple !

Les postes par catégorie ne correspondent plus du tout au nombre d'agents de ces catégories. Résultats on paie en B des agents occupant des fonctions de A et de même en attachés principaux des fonctions d'administrateurs A+. Et il manque ensuite des postes de niveau A+. Les CAP compétentes ne voient qu'une part des affectations, celles du corps uniquement et comme par hasard les cas délicats tombent entre les CAP et sont réglés en bilatérale parfois avec pression sur les agents pour postuler sur un poste qui reste non attribué !

Nous avons demandé un état des lieux des postes par catégories et des suppressions/ créations de postes notamment avec la réforme territoriale qui a modifié les lignes et noyé le poisson. Le bilan est : moins de postes avec plus de travaux (la fameuse sur-extension!) et des recrutements en nombre à la BIEP avec appel aussi à des contractuels de façon trop importante. Par exemple, des ENSAI non fonctionnaires alors même qu'on n'a pas recruté assez d'attachés !

Il est grand temps de refaire de la GPEEC<sup>1</sup> que nous réclamons depuis des années avec la transparence sur les suppressions d'emploi par catégories, les recrutements par catégories et filières, les départs en retraite ou démissions. Pour un Institut en charge de prévision et modélisation ce devrait être réalisable comme cela l'a été par le passé.

---

1 Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences

## Rapport sécurité du système d'information

Avec la concentration de la production sur un site à Metz nous alertons sur les risques encourus désormais ou à horizon de quelques mois d'avoir tous ses œufs dans le même panier. Actuellement il n'y a pas les PRA (plan de reprise d'activité) et autres back-up sur d'autres sites mis en place pour faire face à une crise grave sur le site. Nous répétons encore que la sauvegarde des données doit aussi concerner les applications sensibles si l'on veut pouvoir repartir dans des délais courts en cas d'incident sachant que nous avons sur nombre d'opérations des niveaux de services attendu à 24h maximum pour nos utilisateurs. Il nous semble que les moyens ne sont pas mis suffisamment et la mesure du risque mal évaluée à l'heure actuelle. L'environnement dans lequel nous évoluons devrait pourtant en faire prendre conscience.

### ***Enquête de la CFE-CGC Insee auprès des cadres A de l'Insee et des SSM sur les risques psycho-sociaux (suite des résultats)***

#### ***Un quart des répondants envisagent le télétravail***

*Dans le cadre de la mise en place du télétravail au sein de la fonction publique, et particulièrement à l'Insee, il est intéressant de faire un zoom sur la tendance parmi nos cadres.*

*Un quart des attachés ou des administrateurs a envisagé de se mettre en télétravail, mais jusqu'à présent, seulement 1% de ces «candidats» avait fait les démarches auprès de l'administration (soit 10 personnes au total parmi les répondants). Malgré ce faible nombre de prétendants, seulement 3 personnes l'ont obtenu. Les refus ont consisté en : absence de réseau à distance, fonction d'encadrement non compatible avec le télétravail, refus du télétravail total (car impossibilité ponctuelle de l'agent à se déplacer), volonté de ne pas créer de précédent, cadre général non encore défini, absence de problème médical.*

*Le télétravail est davantage «plébiscité» par les agents qui n'ont pas d'encadrement dans leur fonction (28% ont envisagé de se mettre en télétravail). Les encadrants d'équipe de moins de 20 personnes sont 25% à y avoir songé, tandis que les encadrants des plus grandes équipes se positionnent moins sur ce dispositif (14%). Contrairement à la surcharge de travail qui était avant tout liée à la taille de l'équipe encadrée, l'intéressement au télétravail est très différent selon le corps/grade et l'âge de l'agent. Les administrateurs hors classe ou inspecteurs généraux qui ont répondu à notre enquête sont peu nombreux à avoir songé à demander du télétravail (7%). Les agents les plus jeunes sont les plus intéressés par le télétravail, même en tenant compte du grade et du niveau d'encadrement. On ne note pas de différence selon le sexe.*

Illustration 1: "Avez-vous envisagé de vous mettre en télétravail ?" répartition des réponses « oui » selon l'encadrement

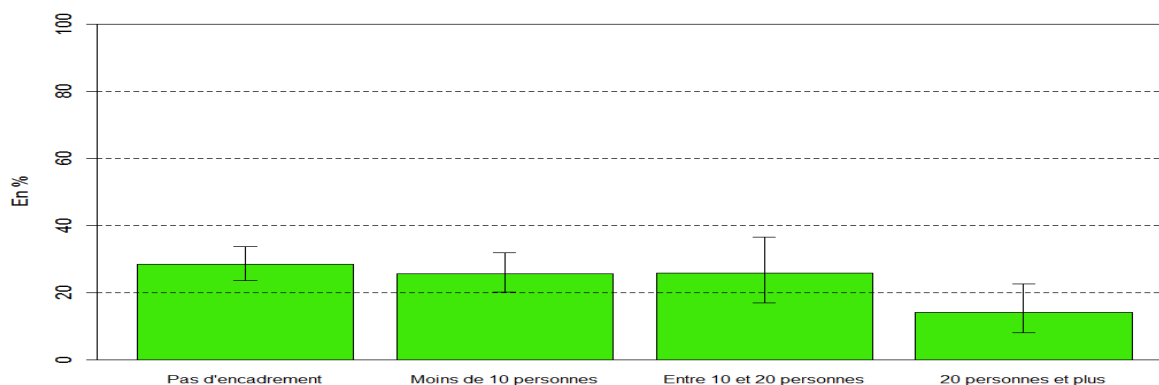


Illustration 2: "Avez-vous envisagé de vous mettre en télétravail ?" répartition des réponses « oui » selon le corps

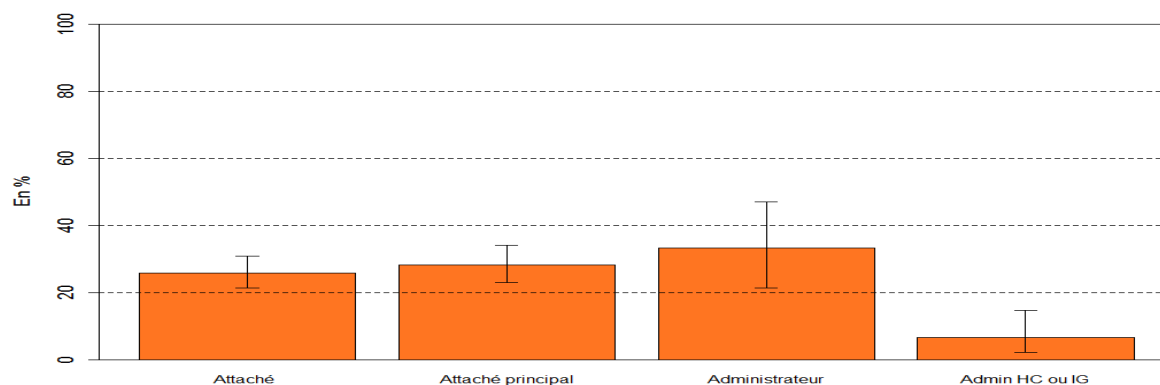
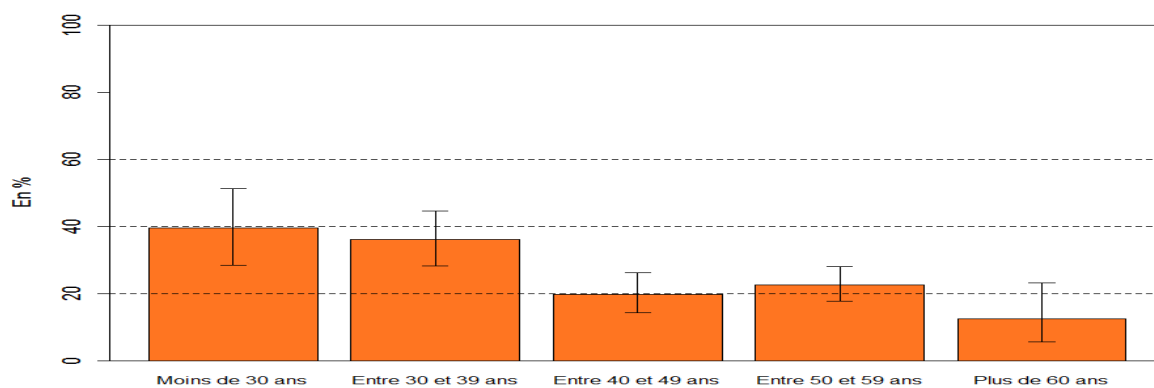


Illustration 3: "Avez-vous envisagé de vous mettre en télétravail ?" répartition des réponses « oui » selon l'âge



## BULLETIN D'ADHESION 2017

### Adhérez à la CFE-CGC de l'Insee...

....pour donner à la CFE-CGC, les moyens de poursuivre son action et pour soutenir le syndicalisme constructif et force de propositions qui défend les valeurs d'humanisme, de responsabilité et de reconnaissance de la qualité professionnelle et des missions de service public.

**Il suffit d'envoyer sa cotisation, par chèque à la CFE-CGC Insee à adresser :**

**Au trésorier Michel Duée  
Bureau 605  
18, Bd Adolphe. Pinard  
75675 Paris Cedex 14**

#### Les tarifs :

- stagiaires	25€
- retraités B et C	50€
- primos adhérents B et C, et B et C sur les 4 premiers échelons	50€
- retraités A et les primos adhérents A,	75€
- B et C de plus de 4 ans d'ancienneté et contractuels (hors A)	90€
- attachés et contractuels A	100€
- attachés principaux, chefs de mission et hors classe	120€
- administrateurs hors primos	120€
- administrateurs hors classe et inspecteurs généraux	150€

**rappel :** les deux tiers de la cotisation font l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu sur justificatif du trésorier  
la cotisation peut donner accès à une protection juridique et depuis 2015 à une assistance psychologique pour prévenir les risques psycho- sociaux de l'adhérent et de sa famille.

### Merci de votre confiance

Bulletin à joindre à votre chèque :

NOM :-----

Prénom :-----

Corps :-----

Adresse professionnelle :-----

N° de téléphone :-----

Adresse mél (pour recevoir les informations) :-----

Adresse personnelle (facultatif):-----

Je souhaite participer activement à la vie du syndicat (facultatif)

**Préfon**

**La retraite complémentaire des agents publics**